

PV de l'assemblée du budget du 22 novembre 2017 à la salle communale de
Montfaucon

Présents : Dominik - Séba - Martial - JC - Hansjörg (Christophe, Katia & Laety)
Excusés : Gabriel Rais & Yves Maître

Le Président ouvre l'assemblée, il est 20h10 et lit l'ordre du jour.

Ordre du jour :

1. Ouverture de l'assemblée par le Président
2. Désignation des scrutateurs
3. Lecture du dernier PV de l'assemblée du 26 avril 2017
4. Budget 2018
5. Prendre connaissance et approuver la modification de l'article 20 du règlement de jouissance des pâturages de l'ancienne commune de Montfaverger.
7. Divers et imprévu

Martial ajoute un point : 6. Ratifier les 130.-- pour les corvées non effectuées pour 2018.

2. Hansjörg & Séba sont nommés scrutateurs pour la soirée.

3. Laety lit le dernier PV de l'AG du 26.04 dernier. Dom demande s'il y a des questions. JC demande si c'est seulement 20 jours avant l'AG que le point 5 doit être publié à la commune ou aussi 20 jours après. Martial lui répond que c'est seulement avant. Dom demande l'approbation par un levé de main, ce qui est fait à la majorité.

4. Martial présente le budget 2018, qui est approuvé à l'unanimité.

5. La modification de l'article 20 a été publiée dans la Feuille Officielle du 01 Novembre, Martial explique que nous devons voter la modif et ensuite l'AG de la commune du 06 décembre prochain aussi. Cela doit aussi passer en assemblée communale. La modification et la suivante. Supprimer « Interdiction de ferrer à l'arrière » pour le lâcher des chevaux au pâturage communal de Montfaverger. JC lit l'article comme il sera à l'avenir. Martial explique que ns l'avons déjà voté en AG d'Avril 2016 mais que ns n'avons pas respecté le délai de 20 jours donc ns devons le revoter, Dom demande d'accepter par un levé de main, ce qui est fait.

6. Martial demande la ratification des 130.-- pour les corvées non-effectuées qui avaient été voté au printemps 2017 afin que ça puisse passer en votations communales pour les taxes communales 2018. Point accepté par toute l'AG.

7. JC explique que ns avons un gros problème de chardons et qu'il faudrait que tout le monde fassent qqes heures. Katia trouve que c'est bien de les faucher mais faudrait aussi les ramasser car ils se reingrainent de les laisser au sol. Mais JC lui explique que c'est tjs mieux d'en faucher un maximum que de les laisser debout, car risque de perdre les primes si pâturage pas entretenus. Faudrait traiter des secteurs et barrer qqes temps, Christophe dit que même si pas barrer, les bêtes ne vont pas aller manger.

JC propose que en mai prochain, on ronge 1/3 du pâturage à fond et après on traite et on met les bêtes ailleurs et on tourne comme ça en 3 tiers afin de pouvoir traiter et d'éradier un maximum de rumex-chardons. Martial trouve que ça ne vaut pas la peine de séparer en 3 tiers, on peut traiter et on barre. C'est compliqué de séparer avec les routes et les abreuvoirs.

Plutôt traiter tout de suite début Avril et assez fort. Ou même retarder la date de lâcher du 15 Mai. Faire les traitements en corvées. ou attribuer à chaque ayant droits un secteur et est responsable de l'entretenir, plutôt que de faire un peu partout comme maintenant.

Dominik demande s'il y a un secteur à entretenir ou nettoyer en corvées d'hiver ?? Des épines vers la carrière ou vers la petite loge de Vernois de la continuité d'entretien. Pour de plus amples nettoyages, il faut demander au garde forestier qu'il vienne.

Katia demande comment compter les corvées si un ayant droit vient avec un treuil et son tracteur ou autres machines. Une directive-guide lui est donnée faite par JC.

Katia et Dom demandent si ns allons bien toucher nos primes étant donnée des problèmes survenus cette année avec AGATE et Mr Amez Droz, il lui est répondu que pas de soucis, nous n'aurons pas de préjudices. Tout est OK.

Le Président remercie les participants d'être venu, et lève l'assemblée, il est 21h55.

K. Oest